


Distr^éaction

Le bulletin d'informations municipales de la commune de Distré



Cérémonie de commémoration
du 8 mai devant notre monument
aux morts restauré.

p 8

A retrouver dans ce numéro

3

MUNICIPALITÉ

Commissions
Délégations

5

INFOS UTILES

Mission locale
Aspire
Fourmis,
moustiques,
allergies

7

ARRETÉS PREFET

Bruits de voisinage
Brûlage déchets
Usage de l'eau

8

INFOS COMMUNALES

Agenda

Votre mairie vous accueille:

Du lundi au vendredi
8h30—12h15
(l'après-midi sur rendez-vous)

Le 1^{er} et 3^{ème} et 5^{ème} samedi
de chaque mois
9h00—12h15

02.41.50.28.50
mairie-sg.distre@orange.fr
Site: www.mairie-distre.fr

2 / Mot du Maire



Les élections sont maintenant derrière nous et les élus, nouveaux comme anciens, sont déjà au travail pour avancer. Nous sommes certes dans une période un peu compliquée faite d'incertitudes, mais la vie est un éternel pari sur le hasard et les mystères.

Nous avons une conviction simple : les investissements que nous portons ne sont pas de simples lignes dans un budget... ce sont des emplois, ce sont des entreprises qui vivent, ce sont des familles qui s'épanouissent.

Autrement dit, quand on investit, on ne dépense pas - on sème - et à Distré, le terreau est favorable car comme vous pouvez le remarquer, les projets poussent vraiment. Tout n'est pas simple, avec des normes et des contraintes qu'on nous promet d'alléger à chaque élection présidentielle mais qui continuent d'augmenter et de l'argent public qui va se faire de plus en plus rare.

Mais si on attend que tout soit parfait pour agir... on risque d'attendre longtemps. Notre responsabilité, c'est de continuer; continuer à construire, à soutenir, à développer parce que l'immobilisme, lui, ne crée ni emploi, ni avenir... seulement des regrets. Un jour, tout ira bien, ce n'est sans doute pas demain ... mais un jour !

Alors, dans l'attente de ce jour providentiel, avançons ensemble et profitons du jour présent à Distré.

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous
Tél: 02.41.50.28.50
mairie-sg.distre@orange.fr



AUX PARENTS DE NOS ADOS ET PRÉ-ADOS

Dans quelques semaines, les vacances d'été seront là et nous ne doutons pas que nos ados et pré-ados déborderont d'énergie. Entre deux "je m'ennuie" et trois "y a rien à faire", certains seront tentés de transformer le mobilier urbain en terrain d'expression artistique ou nos équipements municipaux en chamboule tout.

Nos petits génies sont très créatifs, malheureusement nous apprécions moins ces élans d'imagination.

Durant les vacances de printemps, nous avons prévenus quelques « artistes » que pour la « 1^{ère} œuvre » nous ne dirions rien à leurs parents et que nous leur ferions confiance pour que cette œuvre soit unique.

En résumé : VACANCES OUI, BETISES NON ou au moins, pas celles qui laissent des traces !

Merci à tous pour votre vigilance.



Certains ont peut-être déjà découvert le panneau lumineux nouvellement installé à l'entrée du Champ Blanchard.

Au fil de l'année, vous y verrez défiler des informations concernant votre commune.

Les commissions et les délégations / 3

COMMISSION FINANCES

En charge de la réparation du budget et du suivi budgétaire...

Mme LAMANDÉ -
MM. CAILLAUD, LAIRE, VIGNERON



E. TOURON

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

En charge des marchés...

Titulaires: MM. VIGNERON, BOTTEREAU,
JAUDOUIN et MABILEAU

Suppléantes: Mmes PEZET, OGER

8 commission thématiques

Ces commissions sont réparties en deux domaines :

PROSPECTIVES ET RÉALISATIONS ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITÉ

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. Les élus en médaillon ont reçu délégation pour les coprésider.

CORRESPONDANT DEFENSE et CORRESPONDANT SÉCURITÉ :

M. MABILEAU



B. MABILEAU



DÉLÉGATIONS AU SIVU

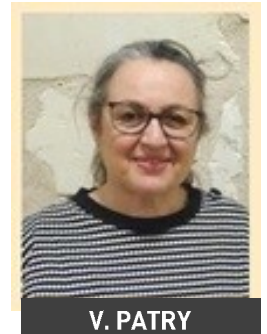
en charge de la gestion de la salle intercommunale des Bois...

MM. CAILLAUD, TOURON,
VIGNERON
Mmes LAMANDÉ - PATRY

DÉLÉGATIONS AU SYNDICAT DE LA COTE

En charge de la gestion des actions de la petite enfance et plus particulièrement du Réseau Petite Enfance...

Mmes PATRY, LAMANDÉ



V. PATRY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE:

Le CCAS a pour mission de soutenir les habitants de la commune en attribuant si nécessaire des aides financières...

M. TOURON

Mmes LAMANDÉ, CHAMBRY, PEZET et M. VIGNERON

DÉLÉGATIONS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE MAINE ET LOIRE (SIEML)

En charge de l'enfouissement et du renforcement des réseaux, l'éclairage public, des énergies renouvelables, des économies d'énergies, des actions réglementaires...

Titulaire: M. TOURON, Suppléant: M. VIGNERON



4 / Les commissions



C. LAMANDÉ

COMMISSION CADRE DE VIE

en charge de l'embellissement de la commune, du bien vivre de nos concitoyens et des aménagements publics. Pérennité des services existants et de la réflexion sur de nouveaux services....

Mmes PATRY, POITEVINEAU, PEZET, CHAMBRY, GAINIER
MM. BOTTEREAU, VIGNERON, CAILLAUD, MABILEAU

en charge des relations avec les agriculteurs et actions en faveur d'un juste équilibre entre environnement et agriculture...

M. VIGNERON, Mmes CHAMBRY, GAINIER

COMMISSION COMMUNICATION

en charge de la rédaction du bulletin municipal, du suivi du site Internet et du panneau lumineux...

M. LAIRE, M. BOTTEREAU



D. CAILLAUD

COMMISSION ANIMATION / VIE ASSOCIATIVE

en charge de la programmation des spectacles, des cérémonies patriotiques, des relations avec les associations et des manifestations communales...

Mmes LAMANDÉ, THIBEAUD, PEZET, ETHORÉ, GAINIER, PATRY
MM. BOTTEREAU, MABILEAU, JAUDOUIN, LAIRE, GAILLARD VIGNERON

COMMISSION PATRIMOINE

en charge de l'entretien des bâtiments communaux et du soutien à la rénovation du patrimoine...

Mme THIBEAUD
MM. BOTTEREAU, JAUDOUIN, PERDRIAU, VIGNERON, GODET



B. VIGNERON

COMMISSION VOIRIE / CONSTRUCTIONS

en charge de la programmation et du suivi des travaux de voirie et de construction de bâtiments communaux...

Mme OGER
MM. BOTTEREAU, CAILLAUD, MABILEAU, PERDRIAU, GODET, JAUDOUIN, NOËL



S. CHAMBRY

COMMISSION PERSONNEL

en charge du recrutement, de la promotion et du règlement d'éventuels litiges ou sanctions...

Mmes - LAMANDÉ - THIBEAUD
M. MABILEAU



P-Y. LAIRE

COMMISSION URBANISME ET MOBILITÉS DOUCES

en charge de la prospective urbanistique de la commune, des adaptations du PLU intercommunal et de la concertation sur les futurs lotissements communaux. Hiérarchisation des axes de développement des mobilités douces, planning, chiffrage et réalisation des travaux...

Mme ETHORÉ
MM. CAILLAUD, GODET, JAUDOUIN



V. ETHORÉ

COMMISSION ECOLE, JEUNESSE et SPORTS

en charge de la Vie scolaire et gestion de la cantine scolaire. Relations avec AFRIEJ et animation du conseil municipal enfant, gestion du fonctionnement de l'Espace de Pratiques Sportives...

Mmes LAMANDÉ, THIBEAUD, POITEVINEAU, GAINIER, OGER, PATRY
MM. MABILEAU, PERDRIAU, LAIRE, GAILLARD



La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur insertion sociale et professionnelle. Orientation, mobilité, logement, santé, citoyenneté, emploi, formation... toutes les thématiques sont abordées afin de pouvoir lever les freins à leur insertion professionnelle.

Besoin d'un rendez-vous ? N'attendez plus et contactez la Mission Locale de Saumur au 02 41 38 23 45.

Stéphanie CHEVET, conseillère Relation Entreprises, accompagne et conseille les employeurs du territoire dans les démarches de recrutement.

Vous pouvez la joindre au 06.42.03.69.84.



Vos jardins entre de bonnes mains et des opportunités d'emploi à Distré !



Vous rêvez d'un jardin parfaitement entretenu toute l'année ? Qu'il s'agisse d'une intervention ponctuelle ou d'un entretien régulier, les équipes d'**Aspire Services** interviennent pour tous vos travaux de jardinage : taille de haies, tonte de pelouses, débroussaillage, désherbage, nettoyage de massifs, évacuation des déchets verts, et bien plus encore.

Un service à la fois professionnel, accessible et porteur de sens. En nous confiant votre jardin, vous contribuez à soutenir un modèle économique qui favorise l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

- **Un service de proximité** : nous intervenons rapidement chez vous.
- **Un savoir-faire reconnu** : nos équipes composées de salariés en insertion sont formées pour garantir un travail soigné et respectueux

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les prestations d'Aspire services vous permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts de 50%.

50%
de crédit
d'impôts*

Nous recrutons également !

Vous habitez **Distré** et recherchez un emploi flexible, proche de chez vous ? **Aspire Services** recrute pour des missions variées et adaptées à vos compétences et disponibilités :

- **Aide à domicile** : ménage, repassage, etc.
- **Entretien extérieur** : entretien des jardins, tonte, taille de haies, etc.
- **Restauration scolaire** : service en cantine, plonge, entretien des locaux, etc.
- **Surveillance de récréation** : encadrement et sécurité des temps de pause.

Pourquoi nous rejoindre ?

- **Proximité** : des missions près de chez vous.
- **Flexibilité** : un planning adapté à vos besoins.

Pour profiter de nos services ou pour postuler à nos offres et nous rejoindre ?

Pour un devis : 02 41 67 74 00

Pour un emploi : cip.aspireservices@aspireaumur.fr ou scannez le QR code.
ASPIRE SERVICES – 270 rue du Clos Bonnet, 49400 Saumur



6 / Infos utiles

TAPINOMA MAGNUM

Le foyer de fourmis Tapinoma Magnum est toujours présent dans le lotissement d'Aubigny. Un traitement curatif a été fait l'an passé sur le domaine public et un nouveau traitement va être fait cette année. Pour éviter la prolifération de cette espèce efficacement, il conviendrait que les particuliers traitent eux-aussi leur propriété.

Afin d'aider les particuliers à lutter contre ces insectes, il est proposé de verser **une subvention de 100 € par année civile**, par foyer, pour l'intervention d'un professionnel, en cas de présence dûment constatée et sur justificatif de traitement par une société spécialisée. La subvention sera versée sur présentation d'une facture acquittée.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques la Commune a décidé d'attribuer une aide de 80 € pour la destruction des nids.

Cette aide sera versée **après constatation de présence et sur présentation d'un justificatif de paiement.**
Pensez donc à informer la commune avant destruction.



Comment reconnaître les Tapinoma ? Il suffit d'en écraser une entre deux doigts et de la sentir, elle sent le beurre rance. Aucune autre fourmi n'a cette odeur.



SOS ESSAIM D'ABEILLES

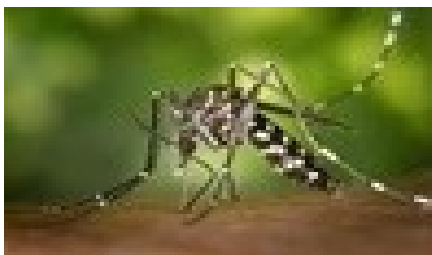
Aujourd'hui, le site www.sos-essaim.com est devenu incontournable pour la récupération des essaims en France. Déjà plus de 500 apiculteurs inscrits sur le site en Pays de Loire et 4500 en France. Grâce à la géolocalisation, les particuliers peuvent trouver les apiculteurs inscrits dans un rayon de 30 kms près de chez eux pour récupérer gratuitement et sauver cet essaim.

ALLERGIES

Comment prévenir les crises d'allergies aux pollens pour améliorer le quotidien des Saumurois ?

FRANCE POLLEN, ALERTE POLLEN, LIVE POLLEN, DES APPLIS À TÉLÉCHARGER ou AIR PAYS DE LA LOIRE UN SITE A

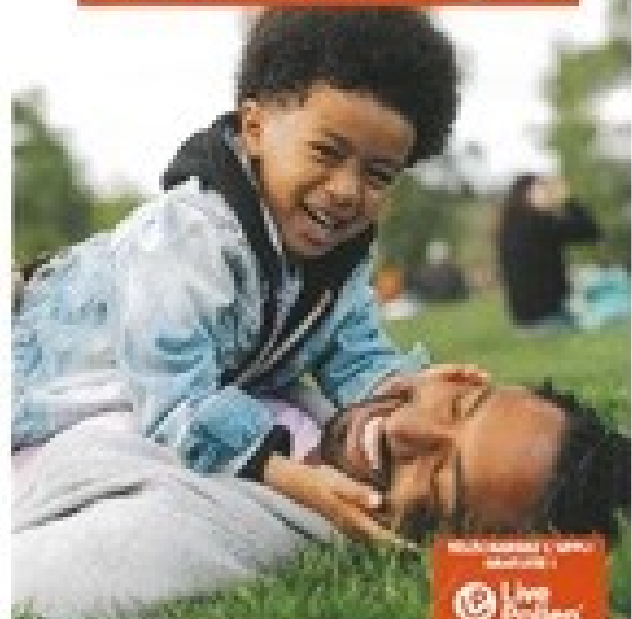
MOUSTIQUE TIGRE



Du fait de l'implantation confirmée du moustique tigre (*Aedes albopictus*), le département de Maine-et-Loire a été classé en niveau 1 pour le risque que constituent les moustiques pour la santé de la population.



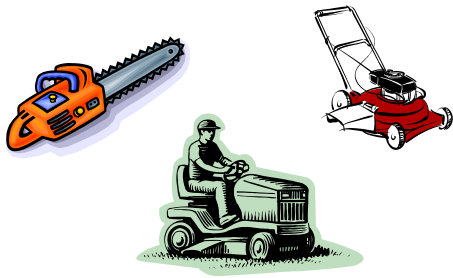
Vivez mieux vos allergies !



Des capteurs pour détecter en temps réel les pollens présents dans l'air



BRUITS DE VOISINAGE



Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

ATTENTION: Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.



BRULAGE DES DECHETS VERTS

En cette période d'entretien des jardins, il est bon de rappeler que **le brûlage de déchets verts est interdit aussi bien en milieu urbain qu'en campagne**. Pour rappel, cette pratique vous expose à **une contravention** (Code pénal).

Au-delà de la gêne occasionnée sur le voisinage par les fumées et les odeurs et du risque d'incendie, le brûlage de déchets verts présente un risque pour la santé. Ce risque est encore plus important pour les populations « à risque » (enfants, asthmatiques, femmes enceintes...).

En effet, le brûlage de déchets verts émet de nombreux polluants toxiques : particules, hydrocarbures, monoxyde de carbone... Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... **qui ne doivent en aucun cas être brûlés.**

Les solutions :

Le compostage : pour les tontes et les feuilles (avec les restes organiques des repas). Pensez à vous renseigner auprès de la mairie ou de l'agglomération sur l'achat de composteurs.

Le broyage : il constitue une excellente méthode de paillage pour le jardin et le potager qui permet de conserver l'humidité et limiter la pousse de mauvaises herbes.

La déchèterie : elle valorise vos déchets verts et peuvent vous permettre à certaines périodes de l'année de broyer vos déchets que vous pouvez réutiliser dans votre jardin. **Le dépôt est gratuit.**

RESTRICTION USAGE DE L'EAU

En période de sécheresse, le Préfet met en place des mesures de restrictions des usages de l'eau sur tout ou partie de son département en définissant des zones d'alerte qui précisent ce que vous avez le droit de faire ou pas. Vous devez respecter les restrictions d'eau imposées par ces arrêtés préfectoraux.

Renseignez-vous régulièrement sur les zones d'alerte en consultant le site internet de la commune.



Il y a 4 niveaux:

niveau 1: vigilance

niveau 2: alerte

niveau 3 : alerte renforcée

niveau 4: crise.



8 / Infos communales

Commune de **DiSTRÉ**
le dynamisme au naturel

JEUDI 8 MAI 2026,
A 18h, RETROUVONS-NOUS
DANS LA COUR DE LA MAIRIE,



venez participer à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 devant le monument aux morts et partagez ensuite l'apéritif dinatoire, offert par la commune, dans une ambiance musicale.

FESTI-DISTRÉ 2026

LE 28 MAI



LE 29 MAI



LE 30 MAI



LE 20 JUIN 2026, à l'ECHALLIER



Fête de l'école
des Vignes

LE 4 JUILLET 2026, à l'ECHALLIER

Le retour des chevauchées
distréennes
en semi-nocturne
Courses de cheval bâton,
buvette, fouées...



Feu d'artifice, en soirée sur
le plan d'eau



Pêche à l'Echallier ouverte

Tarifs 2026: (inchangés depuis 2018)

L'étang de l'Echallier est ouvert depuis
le samedi 18 avril 2026, à 6h30.

Le droit de pêche est encaissé par le Régisseur
qui passe régulièrement sur l'étang.

Pour connaître le règlement complet et les tarifs
consultez le panneau d'affichage, renseignez-vous en
Mairie ou sur notre site internet (
[https://www.mairie-distre.fr/notre-commune/
equipements-communaux/plan-d'eau](https://www.mairie-distre.fr/notre-commune/equipements-communaux/plan-d'eau)).

La pêche dans le plan d'eau
municipal de l'Echallier est ouverte
les mercredi, samedi, dimanche et
jours fériés, par arrêté du Maire, du
18 avril dès 6h30 au 27 septembre à
21h.